

Des élections fondamentalement viciées en Haïti

Jake Johnston et Mark Weisbrot

Janvier 2011

Tables des matières

Sommaire	1
Les élections	3
La privation des droits civiques non limitée à des feuilles de pointage irrégulières ou décomp	otées6
Des résultats peu probants	8
Conclusion	10
Références bibliographiques	12
Appendice: Méthodologie	13
Feuilles de dépouillement et suffrages	13
Analyse statistique des irrégularités du total des suffrages	13

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier David Rosnick pour son aide concernant les analyses statistiques ; Alex Main, Arthur Phillips, Alejandro Ventura, Beth Geglia, Angelo Moreno, James Trowbridge, et David Dougherty pour le soutien apporté dans les recherches ; et Sara Kozameh pour l'aide éditoriale.

Les auteurs

Mark Weisbrot est économiste et Co-directeur du Center for Economic and Policy Research de Washington, D.C. Jake Johnston est Assistant de recherche au CEPR.

Sommaire

Avant que les élections haïtiennes ne soient tenues le 28 novembre, leur légitimité était déjà mise en question en raison de l'exclusion de plus d'une douzaine de partis politiques -- y compris le parti le plus populaire en Haïti, Fanmi Lavalas. L'exclusion du parti Fanmi Lavalas peut être comparée à l'exclusion du parti Démocrate ou du parti Républicain aux Etats-Unis.

Comme nous pouvions nous y attendre, il y a également eu d'importants problèmes dans la conduite des élections et dans le comptage des votes. Ce rapport est basé sur l'examen des 11,181 feuilles de pointages provenant du pays tout entier qui ont été publiées en ligne par le Conseil Electoral Provisoire (CEP). Chaque feuille de pointage représente un bureau de vote unique.

Pour 1,326 bureaux de vote, soit 11.9 pour cent du total, les feuilles de pointage n'ont jamais été reçues par le CEP ou ont été placées en quarantaine pour cause d'irrégularités. Cela correspond à environ 12.7 pour cent des votes, qui n'ont donc pas été pris en compte et qui n'ont dès lors pas été inclus dans les chiffres totaux publiés par le CEP le 7 décembre 2010 et rapportés par la presse. Il s'agit là d'une quantité énorme de votes décomptés, par n'importe quel moyen, particulièrement dans une élection où la différence entre les participants terminant à la seconde et à la troisième place, selon les résultats officiels préliminaires – qui détermine qui participera au second tour des élections –, était tout juste de 0.6 pour cent des votes.

Ces 13 pour cent de votes décomptés sont également un pourcentage bien plus élevé que celui annoncé par l'Organisation des Etats américains (OEA) et le CEP dans les médias. L'Associated Press a cité le Secrétaire Général de l'OEA, Albert Ramdin, rapportant que : « Presque 4 pour cent des feuilles de pointage des bureaux de vote utilisées pour calculer les résultats ont été écartées pour des raisons de fraude présumée au centre de comptage, a déclaré Ramdin. ».

Ce recomptage a aussi permis de découvrir bien plus de feuilles de pointage comportant des irrégularités au niveau total des votes justifiant leur élimination. Nous avons constaté que pour 8.4 pour cent des feuilles de pointage, il y avait des totaux de vote pour les candidats principaux dont on peut présumer l'occurrence par hasard moins d'un pour cent du temps.

De plus, nous avons également constaté un grand nombre d'erreurs d'écriture – celles-ci concernent plus de 5 pour cent des feuilles de pointage. Cette constatation ébranle encore un plus la crédibilité du comptage des votes.

En ignorant les erreurs d'écriture et en combinant les feuilles de pointage qui n'ont pas été prises en compte par le CEP (11.9 pour cent) et celles dont le total des votes est erroné (8.4 pour cent) – celles dont l'occurrence ne devrait se produire que moins d'un pour cent du temps), - il apparaît que 2,269 feuilles de pointage n'ont pas été prises en compte ou ont été constatées irrégulières.

¹ A l'origine, le site web du CEP a listé la ville de Saint Marc dans le département d'Artibonite en précisant qu'elle comportait 223 isoloirs ; cependant, le véritable nombre d'isoloirs était de 233. Le CEP a depuis mis à jour son site web afin de refléter cette réalité.

Cela représente presque 300,000 votes, ou plus de 24 pour cent du total des votes². Il s'agit d'un pourcentage énorme de votes n'ayant pas été ou qui n'auraient pas dû être pris en compte surtout en considérant le faible écart des votes. Compte tenu du nombre élevé d'erreurs d'écriture et des feuilles de pointages manquantes ou irrégulières, il est peu probable qu'un recomptage puisse fournir une mesure fiable des véritables résultats.

Le taux de participation a également été particulièrement bas, avec seulement 22.9 pour cent des électeurs enregistrés ayant eu leur vote effectivement comptabilisé. Si nous enlevons les feuilles de pointage que nous avons souligné comme étant irrégulières, le taux de participation chute à 19.9 pour cent. En comparaison, les élections présidentielles de 2006 ont obtenu un taux de participation de 59.26 pour cent.

En raison de l'incapacité de fournir des bureaux de vote aux Déplacés Internes (DI), la participation des électeurs a été encore moins élevée à Port-au-Prince et dans les secteurs environnants où le nombre de DI est le plus important.

Le taux moyen de participation à Port-au-Prince, Carrefour, Delmas et Petionville a tout juste atteint les 12.4 pour cent (11.4 pour cent si nous enlevons les feuilles de pointage irrégulières additionnelles).

La mission technique de l'OEA est actuellement en train de conduire un recomptage des feuilles de pointage. Compte tenu de l'exclusion du parti politique le plus populaire du pays ; de l'exclusion de 11.9 pour cent des feuilles de pointage ; des 8.4 pour cent de votes irréguliers ; de la participation extrêmement basse et de la privation des droits civiques de centaines de milliers de personnes déplacées, ils devraient rejeter ce résultat et recommander que le processus électoral soit recommencé depuis le début avec des élections libres et équitables, même si cela prend plus de temps à organiser.

² Il peut être attendu qu'entre un et mois de trois pour cent de ces feuilles de pointage tombe hors de l'intervalle de confiance en raison d'une variation aléatoire – voir Annexe.

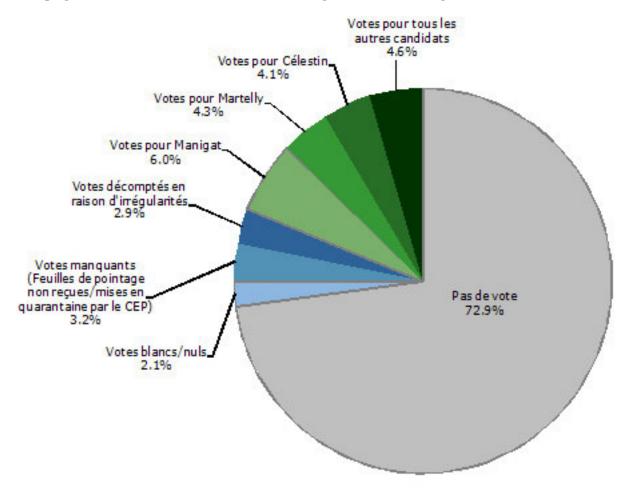


FIGURE 1 Recomptage des votes des élections en Haïti (Pourcentage des électeurs enregistrés)

Source: CEP et auteurs des calculs

Les élections

Le dimanche 28 novembre, les Haïtiens se sont rendus dans les bureaux de vote afin d'élire un nouveau président, 11 sénateurs sur 30 et la totalité des 99 membres de la Chambre des Députés. Bien que les Etats-Unis, le Canada, le Secrétariat Général de l'OEA, l'Union Européenne et d'autres entités étrangères aient soutenu et financé les élections, le processus électoral a fait l'objet de controverses bien avant que le premier vote n'ait été exprimé. Plus important encore, la légitimité même des élections a été mise en question en raison de l'exclusion du parti politique le plus populaire, Fanmi Lavalas. L'exclusion de Fanmi Lavalas peut être comparée à l'exclusion du parti Démocrate ou du parti Républicain aux Etats-Unis. Le CEP, qui a pris cette décision, est très largement considéré comme étant contrôlé par le Président René Préval (voir la Conclusion cidessous pour une description des raisons soutenant cette allégation).

De plus, aucune mesure efficace n'a été prise pour assurer aux milliers d'électeurs ayant perdu leurs cartes d'identité et/ou leurs maisons à la suite du tremblement de terre du 12 janvier la possibilité d'aller voter. Malgré ces manquements fondamentaux dans l'organisation, le Président Préval, le CEP et des gouvernements donateurs clés et des organisations internationales ont décidé de poursuivre cette voie et de tenir ces élections le 28 novembre.

Comme nous pouvions nous y attendre, il y a également eu d'importants problèmes dans la conduite des élections et dans le décomptage des votes. Ce rapport est basé sur l'examen des 11,181 feuilles de pointages provenant du pays tout entier qui ont été publiées en ligne par le Conseil Electoral Provisoire (CEP). Chaque feuille de pointage représente un bureau de vote unique.

La première constatation qui soulève de sérieuses inquiétudes est que les feuilles de pointage d'environ 1,326 bureaux de vote, ou 11.9 pour cent du total, n'ont jamais été reçues par le CEP ou ont été mises en quarantaine en raison d'irrégularités. Si nous devons faire l'estimation du nombre de votes que cela représente, cela s'élève à environ 12.7 pour cent des votes qui n'ont pas été pris en compte et qui ne sont pas inclus dans les chiffres totaux publiés par le CEP le 7 décembre et rapportés par la presse. Il s'agit là d'une quantité énorme de votes décomptés, par n'importe quel moyen, particulièrement dans une élection où la différence entre les participants terminant à la seconde et à la troisième place, selon les résultats officiels préliminaires – qui détermine qui participera au second tour des élections –, était tout juste de 0.6 pour cent des votes.

Ces 13 pour cent de votes décomptés sont également un pourcentage bien plus élevé que celui annoncé par l'OEA et le CEP dans les médias. La mission de l'OEA-CARICOM a annoncé dans ses résultats préliminaires que « Selon les informations fournies par la MINUSTAH, le nombre total des bureaux de vote détruits n'excédait pas les 4% dans tout le pays. » Plus récemment, Albert Ramdin, le Secrétaire Général Adjoint de l'OEA a déclaré à l'Associated Press que : « Presque 4 pour cent des feuilles de pointage des bureaux de vote utilisées pour calculer les résultats ont été écartées pour des raisons de fraude présumée au centre de comptage, a déclaré Ramdin. ».

Ensuite, nous avons découvert bien plus de feuilles de pointage comportant des irrégularités au niveau du nombre total de votes justifiant leur élimination. En raison de la manière dont les bureaux de vote (au sein des centres de vote) ont été établis, il existe un test statistique très simple qui peut être appliqué aux totaux afin de déterminer leur plausibilité. Puisque les électeurs ont été assignés de manière aléatoire, alphabétiquement sur base de leur nom de famille, aux bureaux de vote, toute variation du pourcentage des votes reçus par les candidats entre les différents bureaux de vote devrait être le résultat d'une variation aléatoire. Nous avons constaté que pour 8.4 pour cent des feuilles de pointage, il y avait des totaux de vote pour les candidats principaux dont on peut présumer l'occurrence par hasard moins d'un pour cent du temps. (Voir Annexe pour la méthodologie et le test statistique).

Le fait que la plupart de ces totaux peu plausibles soient dus à des erreurs ou à des fraudes est appuyé par le grand nombre d'erreurs d'écriture trouvées dans les feuilles de pointage. Celles-ci concernent plus de 5 pour cent des feuilles de pointage. Les exemples d'erreurs d'écriture comprennent des feuilles de pointage où des zéros ont été enregistrés comme des votes valides ou des bulletins de vote non utilisés, alors que cela n'était clairement pas le cas. Les bulletins où le

³ OEA (2010).

⁴ Katz (2010).

nombre total des votes valides enregistrés excèdent de loin les votes combinés comptés pour tous les candidats sont un autre exemple. Nous n'avons pas tenu compte de ces erreurs dans notre comptage de feuilles de pointage irrégulières, car elles n'affectent pas nécessairement la distribution des votes. Cependant, elles sont un autre indicateur du manque général de fiabilité des feuilles de pointage, particulièrement pour les totaux qui se situent en dehors de l'intervalle de confiance de 99 pour cent.

En ignorant les erreurs d'écriture et en combinant les feuilles de pointage qui n'ont pas été prises en compte par le CEP (11.9 pour cent) et celles dont le total des votes est erroné (8.4 pour cent) – celles dont l'occurrence ne devrait se produire que moins d'un pour cent du temps⁵), - il apparaît que 2,269 feuilles de pointage n'ont pas été prises en compte ou ont été constatées irrégulières.

Comme vous pouvez le constater dans le **Tableau 1**, Cela représente presque 300,000 votes, ou plus de 24 pour cent du total des votes. Il s'agit d'un pourcentage énorme de votes n'ayant pas été ou qui n'auraient pas dû être pris en compte, de nouveau, surtout en considérant le faible écart des votes.

TABLEAU 1 Votes perdus

	Feuilles de pointage	Votes
Invalidés en raison d'irrégularités	943	141,427
Mis en quarantaine ou non reçus par le CEP	1,326	156,656
Total	2,269	298,083

Sur base de rapport provenant du terrain le jour des élections, il faut s'attendre à un grand nombre d'irrégularités. Le bourrage des urnes, l'intimidation des électeurs, la destruction des urnes, voire de bureaux de vote entier, sont des irrégularités qui ont été rapportées par les observateurs.⁶

Le **Tableau 2** montre l'analyse des feuilles de pointage irrégulières par département. Dans quatre des dix départements, plus de 25 pour cent des feuilles de pointage ont été soulignées comme étant irrégulières ou n'ont jamais été reçues/mises en quarantaine par le CEP. Le problème n'était pas concentré sur un département, mais bien disséminé sur tout le pays. Ces électeurs se sont effectivement rendus dans les bureaux de vote et ont exprimé leurs votes, mais ces votes n'ont pas été pris en compte en raison de fraude ou d'irrégularités.

⁵ Il peut être attendu qu'entre un et mois de trois pour cent de ces feuilles de pointage tombe hors de l'intervalle de confiance en raison d'une variation aléatoire – voir Annexe.

⁶ Voir Center for Economic and Policy Research (2010), pour les observations du jour des élections du membre du CEPR Alex Main qui se trouvait sur le terrain en Haïti, ainsi que de nombreux rapports d'information portant sur des irrégularités. Voir aussi OEA (2010).

TABLEAU 2 Feuilles de pointage exclues par département

	Mises en quarantaine/jamais reçues par le CEP	Irrégularités additionnelles	Total	
En pourcentage:				
Artibonite	25.2%	9.4%	34.6%	
Sud Est	22.5	7.2	29.8	
Nord	19.9	9.4	29.3	
Nord Est	15.3	10.7	26.0	
Centre	5.4	12.3	17.8	
Ouest	8.7	7.1	15.8	
Grand Anse	3.9	11.6	15.5	
Nord Ouest	2.2	10.8	13.0	
Sud	6.5	5.9	12.5	
Nippes	1.8	7.1	8.9	
Global	11.9%	8.4%	20.3%	
En nombre de fe	uilles de pointage:			
Ouest	386	314	700	
Artibonite	373	139	512	
Nord	225	106	331	
Sud Est	140	45	185	
Centre	40	91	131	
Nord Est	67	47	114	
Sud	56	51	107	
Nord Ouest	13	65	78	
Grand Anse	19	57	76	
Nippes	7	28	35	
Global	1,326	943	2,269	

Source: CEP et auteurs des calculs

La privation des droits civiques non limitée à des feuilles de pointage irrégulières ou décomptées

Globalement, le taux de participation a été particulièrement bas, avec seulement 22.9 pour cent des électeurs enregistrés ayant eu leur vote effectivement pris en compte. Si nous enlevons les feuilles de pointage que nous avons souligné comme étant irrégulières, le taux de participation chute à 19.9 pour cent. En comparaison, les élections présidentielles de 2006 ont obtenu un taux de participation de 59.26 pour cent.⁷

Ce faible taux de participation aurait pu être, et était, anticipé. Une ancienne version du CEP (composé en grande partie des mêmes membres) a arbitrairement exclu le parti politique le plus populaire en Haïti, Fanmi Lavalas, des élections sénatoriales en avril 2009, ce qui peut être comparé

⁷ IDEA (2010)

à l'exclusion du parti Démocrate ou du parti Républicain lors des élections américaines. Il n'est donc pas surprenant que la grande majorité des Haïtiens aient boycotté les élections, ce qui a pour conséquence une participation descendant sous le seuil des 5 pour cent, selon la plupart des observateurs indépendants.⁸ Les élections législatives qui se sont déroulées le 28 novembre 2010 étaient au départ planifiées pour février et mars 2010 avant que le tremblement de terre ne crée le chaos général. (Les élections présidentielles devaient normalement se tenir fin 2010, même avant le tremblement de terre). En novembre 2009, le CEP a de nouveau annoncé l'exclusion arbitraire du parti Fanmi Lavalas, ainsi que celle de 14 autres partis politiques.⁹

Une autre inquiétude majeure, qui existait déjà bien avant les élections, était que les efforts déployés pour permettre l'enregistrement et pour fournir des bureaux de votre à plus d'un million de Déplacés Internes (DI) s'avéraient infructueux, soit en raison de problèmes logistiques soit pour des raisons politiques. Les observateurs ont rapporté que, le jour des élections, il était évident que dans un grand nombre de ces camps de DI, les personnes se trouvaient dans l'incapacité de voter, car refusées par les bureaux de vote, leurs noms ne se trouvaient pas sur les listes, ou tout simplement parce qu'elles n'avaient pas d'endroit où voter. Dans notre analyse, cela se remarque au niveau du taux de participation particulièrement bas dans la capitale de Port-au-Prince et dans les secteurs environnants où le nombre de DI est le plus important. Le **Tableau 3** montre les taux de participation dans chaque département. Le département de l'Ouest, où le tremblement de terre a eu les conséquences les plus importantes, a de loin le taux de participation le plus bas parmi les dix départements. Cela n'est pas uniquement dû à un niveau élevé du nombre de feuilles de pointage irrégulières. L'Artibonite, où 25 pour cent du nombre total de feuilles de pointage n'a jamais été rapporté ou a été mis en quarantaine par le CEP, montre toujours un taux de participation significativement plus élevé que celui du département de l'Ouest.

TABLEAU 3
Taux de participation

Région	Taux
Global	22.9
Par département:	
Nippes	37.8
Nord Est	35.7
Nord Ouest	32.1
Sud	32.0
Grand Anse	31.2
Centre	26.9
Sud Est	26.0
Nord	25.6
Artibonite	20.7
Ouest	15.7
Global moins les irrégularités	19.9
Source: CEP et auteurs des calcu	ls

8 HDH (2010a).

⁹ A cette époque, les élections pour le Sénat et la Chambre des Députés étaient divisées en deux élections séparées, l'une se déroulant en février et l'autre en mars

En examinant le département de l'Ouest d'encore plus près (**Tableau 4**), le taux moyen de participation de Port-au-Prince, Carrefour, Delmas et Petionville se situait tout juste à 12.4 pour cent (11.4 pour cent si les feuilles de pointage irrégulières additionnelles sont enlevées). Ces quatre régions comprennent plus de 22 pour cent des électeurs enregistrés du pays, et ceux-ci ne comptent pourtant que pour 12.3 pour cent des votes totaux comptabilisés (**Tableau 5**). Il est évident que d'autres facteurs peuvent avoir contribué à une moindre participation dans le département de l'Ouest, mais compte tenu du grand nombre de DI, il est raisonnable de conclure que la différence est au minimum en partie dû au fait que les personnes déplacées n'ont pas eu la possibilité d'exercer leur droit de vote.

TABLEAU 4
Participation par secteur, région de Port-Au-Prince

Ville	Electeurs enregistrés	Participation globale	Participation sans irrégularités
Port-Au-Prince	393,757	12.8%	11.2%
Delmas	238,975	9.6	9.0
Carrefour	230,684	12.8	12.0
Petionville	209,663	14.5	13.9
Total	1,073,079	12.4%	11.4%
Source: CEP et a	uteurs des calculs		

TABLEAU 5 Pourcentage des votes nationaux enregistrés dans chaque secteur, région de Port-Au-Prince

_	Percent of National Total:					
	Electeurs enregistrés	Vote global	Vote moins les irrégularités			
Port-Au-Prince	8.4%	4.7%	4.7%			
Delmas	5.1	2.1	2.3			
Carrefour	4.9	2.7	3.0			
Petionville	4.4	2.8	3.1			
Total	22.8%	12.3%	13.1%			

Des résultats peu probants

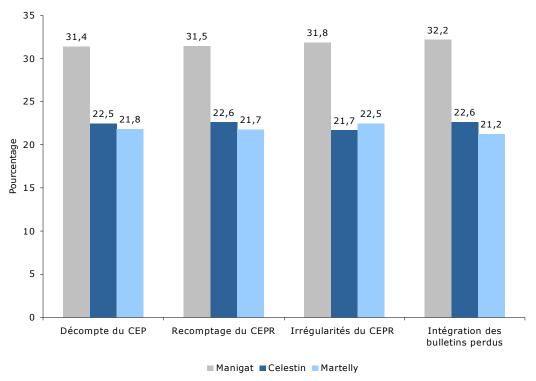
Étant donné le nombre considérable de bulletins de vote qui n'a pas été enregistré et ceux qui sont entachés d'irrégularités, ainsi que l'exclusion du plus important parti politique, il est bien difficile d'accorder quelque légitimité à cette élection. Néanmoins il est intéressant de montrer que l'issue des élections ne permet pas de déterminer lesquels des candidats ont qualifié pour participer au second tour de scrutin.

D'après notre décompte des feuilles de pointage du CEP, en ne prenant pas en compte les irrégularités, les résultats qui ont été promulgés, sont très proches des résultats préliminaires publiés par le CEP: le pourcentage de vote obtenu par chaque candidat ne diverge que de deux dixième de point par rapport aux chiffres du CEP. Madame Manigat arrive en tête avec 31,46 % des votes, Jude Celestin est en deuxième position avec 22,60 % et monsieur Martelly se place en troisième position avec 21,74 % des bulletins. Comme nous l'avons fait remarquer, il se trouve que le CEP a comptabilisé plus de 100 bulletins que nous avons classé comme non conformes. Les résultats

changent si nous les défalquons du décompte. En retirant les 943 autres bulletins entachés d'irrégularités, les résultats obtenus par messieurs Martelli et Célestin s'inversent.

En fait, il existe une autre façon d'analyser les résultats. Nous pouvons supposer que tous les bulletins que le CEP n'a pas communiqués ou n'a pas reçu sont "normaux", c'est a dire qu'ils suivent la tendance des zones urbaines au niveau de la participation et à la répartition des votants. ¹⁰ En faisant une projection dans ce sens, Célestin revient à la deuxième place, même après que l'on a retiré du décompte les bulletins irréguliers obtenus par la méthode statistique. Le **Graphique 2** montre les résultats enregistrés en fonction des différents scénarios, ainsi que ceux issus du décompte du CEP.

GRAPHIQUE 2 Une deuxième place incertaine



Source : CEP et calculs effectués par les auteurs

Nous pourrions également imaginer un autre scénario qui tiendrait compte de la privation de leur droit de vote des électeurs déplacés. Dans ce cas de figure, Port-au-Prince, Carrefour, Delmas et Pétionville verraient leur taux de participation doubler. Dans ce quatrième scénario, Michel Martelly, qui a obtenu près de 40 % des voix dans les quinze plus grandes villes, serait en deuxième place, quelque soit le scénario retenu.

Il ne s'agit pas ici d'essayer de juger quel candidat est le plus à même de figurer au second tour de l'élection; au contraire, l'intérêt de notre démonstration est simplement de démontrer qu'il est impossible de savoir qui s'est qualifié pour participer au second tour du scrutin. Si second tour il y a,

¹⁰ Lire en Appendice.

il sera basé sur des conclusions arbitraires et/ou des exclusions (comme ce fut le cas au premier tour).

Conclusion

Beaucoup d'observateurs ont prévenu que la tenue des élections sous l'égide de l'actuel CEP et dans de telles conditions poserait de sérieux problèmes. Comme l'a noté l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti ¹¹

Le 7 Octobre 2010, Maxine Waters (D-CA) du Congrès américain et 44 de ses collègues ont adressé une lettre à la secrétaire d'État, Hillary Rodham Clinton, l'exhortant à soutenir des élections libres, justes et démocratiques en Haïti. Dans cette lettre les représentants américains prévenaient qu'en accordant un soutien à des élections truquées, « la communauté internationale sera hantée par le souvenir »d'avoir provoqué des troubles et menacé la mise en œuvre des projets de reconstruction suite au tremblement de terre. En Juillet, le sénateur républicain Richard Lugar s'est montré plus direct encore en déclarant « qu'en l'absence de processus démocratique, le pays pourrait plonger dans le chaos ». En septembre, plus de vingt organisations américaines des Droits de l'Homme et des associations caritatives et religieuses ont exhorté la secrétaire d'État à refuser toute aide jusqu'à la nomination d'un nouveau CEP qui travaillera à l'organisation d'élections démocratiques.

En outre, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) a entrepris une étude de faisabilité sur la tenue d'élections après le tremblement de terre. Entre autres conclusions, l'organisation, qui est financée par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), a noté que, « donner mandat à l'actuel CEP pour organiser les prochaines élections signifierait que, d'emblée, le processus électoral sera considéré comme injuste et contestable ».

L'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti a contesté la légitimité constitutionnelle de ce CEP et a remis en question son impartialité: 12

Non seulement le CEP n'a aucune raison pour exclure des élections des partis politiques ni des candidats, mais en plus il lui manque aussi la légitimité constitutionnelle pour le faire. Selon les termes de la Constitution de 1987, il existe une obligation pour le pays de se doter d'un CEP permanent, or tous les CEP chargés des élections depuis 1987 avaient un statut provisoires. Le CEP est censé être composé de neuf représentants issus du secteur privé, des Églises catholique, épiscopale et luthérienne, des représentations des Droits de l'Homme, de la Cour suprême et des partis politiques. Le Président Préval a non seulement choisi les 9 groupes qui participent à la mise en place du CEP, il a également demandé à chaque représentant de lui proposer le nom de deux personnes, puis le président en a choisi un. Ce système lui assure le contrôle des 9 membres du Conseil. La relation étroite entre le CPE et René Préval laisse planer des doutes sur la capacité du Conseil à être politiquement neutre.

Pourtant, tout comme en avril 2009, lorsque l'exclusion du plus grand parti politique a conduit au boycott des élections de plus de 90 % des électeurs, le CEP a ignoré les protestations et a poursuivi le processus. L'expérience de 2009 laisse à penser que la communauté internationale va continuer à

¹¹ IJDH (2010b).

¹² IJDH (2010a.).

financer le processus électoral malgré son caractère antidémocratique. Les États-Unis, par l'intermédiaire de l'USAID, ont apporté quelque 14 millions de dollars lors de la dernière élection, ¹³ et ont ainsi largement participé aux versements des 29 millions de dollars octroyés par la communauté internationale

Comme dès le jour du scrutin du 28 novembre les élections étaient entachées d'irrégularités, la communauté internationale se retrouve discréditée. Les problèmes ont commencé en début de journée avec de nombreux centres de vote qui n'ont ouvert que tardivement et d'autres qui sont restés fermés. À camp Corail, le seul camp de réfugiés officiel, seulement 39 personnes figuraient sur la liste électorale. ¹⁴ Il est rapidement devenu évident que les efforts, qui visaient à permettre l'accès aux bureaux de vote des quelques 1,5 millions de personnes déplacées (PDI), allaient se révéler nettement insuffisants. Beaucoup d'électeurs se sont présentés au centre de vote qui leur avait été indiqué pour constater que leur nom ne figurait sur aucune liste dudit centre. Un centre d'appel avait été mis en place pour indiquer aux électeurs où se rendre pour voter, mais il a rapidement été dépassé et n'a pas été d'un grand secours. La situation était prévisible. L'organisation d'élections, qui permettraient à chaque Haïtien en âge de voter de participer au scrutin, était une tâche titanesque compte tenu des millions d'habitants déplacés à la suite du tremblement de terre, sans compter le grand nombre de personnes ayant tout perdu, y compris leur carte d'électeur.

Des rapports établis sur le terrain mentionnent des graves irrégularités, des urnes saturées (certaines situations ont été consignées sur bande vidéo ¹⁵), des mesures d'intimidation et un climat général chaotique et confus. À deux heures de l'après-midi, la plupart des candidats se sont rendus à l'Hôtel Karibe pour dénoncer ces élections et demander leur annulation. Parmi eux se trouvaient les deux candidats favoris selon les sondages : Mirlande Manigat et Michel Martelly. (Jude Célestin, le candidat soutenu par le gouvernement, ne s'était pas joint à eux.). Peu de temps après, Colin Granderson, le chef de la Mission de l'OEA-CARICOM, un organisme d'observation mixte, demandaient aux nombreux observateurs officiels de quitter les bureaux de vote par crainte de manifestations de rue.¹⁶

Le lendemain de l'élection, la commission OEA-CARICOM publiait un rapport préliminaire. La mission présentait une longue liste de graves problèmes survenus le jour du scrutin.¹⁷

Pourtant, malgré les nombreux manquements, la mission a conclu qu'elle « ne croit pas que ces irrégularités, aussi sérieuses soient-elles, doivent nécessairement conduire à invalider les élections ». La mission a indiqué que seulement 4 % des bureaux de vote ont enregistré des irrégularités le jour du scrutin, cependant, comme nous l'avons expliqué ce chiffre est largement sous-estimé.

La mission technique de l'OEA procède actuellement à un nouveau décompte des feuilles de pointage. Compte tenu de l'exclusion du parti politique le plus populaire, mais aussi du fait que 11,9 % des feuilles de pointage n'ont pas été comptabilisés, que 8.4 % des votes sont entachés d'irrégularités, que le taux de participation est extrêmement faible et que des centaines de milliers de personnes déplacées ont été privées de leur droit civique, les membres de la commission devraient

¹³ USAID (2010).

¹⁴ Center for Economic and Policy Research (2010).

¹⁵ Hunter (2010).

¹⁶ Charles and Daniel (2010).

¹⁷ OAS (2010).

rejeter le résultat de ce scrutin et entamer un processus visant à mettre en place des élections libres et démocratiques, même si cela doit prendre du temps.

Références bibliographiques

Charles, Jacqueline et Trenton Daniel. 2010. "Ballot inspections under intense scrutiny in Haiti." *The Miami Herald*, 4 décembre, 2010. Accédée en 27 décembre, 2010.

http://www.miamiherald.com/2010/12/04/v-fullstory/1958005/count-every-ballot-or-else-haiti.html

Le Conseil Électoral Provisoire (CEP). 2010. "Élections Présidentielles et Législatives 2010 Résultats Préliminaires-Premier Tour." 7 décembre 2010. Accédée en 8 janvier, 2011. http://184.168.116.203/rewsa19q36/index.php

Center for Economic and Policy Research. 2010. "Election Live-Blog." 28 novembre, 2010. Accédée en 8 janvier, 2011, 2011. http://www.cepr.net/index.php/blogs/relief-and-reconstruction-watch/election-live-blog

Hunter, Paul. 2010. "Haiti's Flawed Election." Canadian Broadcasting Corporation, 28 novembre, 2010. Accédée en 8 janvier, 2011.

http://www.cbc.ca/video/player.html?category=News&zone=world&site=cbc.news.ca&clipid=1672602743

Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH). 2010a. "The International Community Should Pressure the Haitian Government For Prompt and Fair Elections." 30 juin, 2010. Accédée en 8 janvier, 2011. http://ijdh.org/archives/13138

Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH). 2010b. "Haiti's November 28 Elections: Trying to Legitimize the Illegitimate." 22 novembre, 2010. Accédée en 8 Janvier, 2011. http://ijdh.org/archives/15456

International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA). 2010. "Voter Turnout Data for Haiti." Accédée en 27 décembre, 2010.

http://www.idea.int/vt/countryview.cfm?renderforprint=1&CountryCode=HT

Katz, Jonathan. 2010. "Haiti election results could be delayed for weeks." *Associated Press.* 18 Décembre. Accédée en 27 décembre, 2010. http://www.wtop.com/?nid=389&sid=2180212

Organization of American States (OAS). 2010. "Statement by the OAS-CARICOM Joint Electoral Observation Mission on Haiti's Presidential and Legislative Elections of 28 November 2010." 29 novembre. Accédée en 27 décembre, 2010.

http://www.oas.org/en/media_center/press_release.asp?sCodigo=E-461/10

United States Agency for International Development (USAID). 2010. "What is USAID Doing to Support Elections in Haiti?" Accédée en 27 décembre, 2010. http://www.usaid.gov/helphaiti/elections.html

Appendice: Méthodologie

Feuilles de dépouillement et suffrages

Il y avait environ 1,500 centres de vote à Haïti; chacun des centres divisé en bureaux de vote, comportant au minimum un bureau et jusqu'à 50 bureaux de vote par centre. Une feuille de dépouillement indiquant le nombre de suffrages pour chaque bureau de vote a été dressée. Celles-ci ont été affichées sur Internet au site web du CEP (Conseil Électoral Provisoire d'Haïti). Les feuilles de dépouillement indiquent le nombre de suffrages enregistrés pour chacun des candidats, le nombre de suffrages "bons" ou valides qui ont été déposés, le nombre de bulletins inutilisés, de bulletins abîmés, de bulletins annulés, et le nombre total de suffrages dépouillés (pour tous les candidats).

Pour chacune des feuilles de dépouillement qui n'a pas été reçue par le CEP, ou qui a été mise en quarantaine par le CEP, ces renseignements ont été affichés. Pour calculer le nombre de feuilles de dépouillement non reçues et celui des feuilles de dépouillement mises en quarantaine par le CEP, nous avons fait la somme de toutes ces instances. Celles-ci comportaient 1325 feuilles de dépouillement, soit 11,9 pourcent du nombre total des 11,171 feuilles de dépouillement en provenance de tous les bureaux de vote.

Nous avons estimé le nombre de suffrages associés à ces feuilles de dépouillement par ville en calculant la moyenne des suffrages pour chacun des trois premiers candidats, et le total pour l'ensemble des candidats. Cette moyenne a ensuite été appliquée aux feuilles de dépouillement non comptabilisées par le CEP. La distribution des suffrages appliquée à ces feuilles de dépouillement était fonction de la distribution qui apparaissait pour la moyenne de la ville, sans compter les feuilles de dépouillement jugées irrégulières.

Analyse statistique des irrégularités du total des suffrages

Les électeurs ont été inscrits aux bureaux de vote de chacun des centres de vote par ordre alphabétique de leur nom de famille. Tous les bureaux de vote ne comportaient pas le même nombre d'électeurs. Toutefois, nous pouvons supposer qu'une personne inscrite à un bureau de vote n'est pas plus susceptible de voter pour un quelconque des trois premiers candidats qu'une autre personne inscrite à un autre bureau de vote du même centre. Par conséquent, chacun des électeurs d'un centre de vote – quel que soit son bureau de vote – a une probabilité p1, p2, et p3 respectivement de voter pour chacun des candidats. Ceci peut se calculer à partir du pourcentage de suffrages attribués à chacun des candidats de l'ensemble d'un centre de vote. Moyennant distribution binomiale, nous avons construit un intervalle de confiance de 99 pourcent pour chacun des candidats, dans chacun des bureaux de vote, selon lequel la probabilité d'un suffrage total, pour chacun des candidats, s'inscrivant en dehors de cet intervalle s'élevait à 0.5 pourcent, aux seuils à la fois supérieure et inférieure de l'intervalle.

Par exemple, dans le département Ouest, au centre de vote du Collège Le Louverturien – figurant cidessous – à la ville de Carrefour, Martelly a reçu 45,2 pourcent des suffrages, Manigat 33,5 pourcent, et Celestin 4,3 pourcent. Par conséquent, nous pouvons dire que dans 99 pourcent des cas, au bureau de vote PR32822, avec un total de 123 suffrages déposés pour les 3 candidats, nous nous attendons à ce que le nombre de suffrages s'inscrive entre 40 et 70 pour Martelly, entre 27 et 55 pour Manigat, et entre 0 et 12 pour Celestin.

Dans ce centre de vote, nous avons trouvé que 12 à 13 des bureaux de vote ne présentaient aucun suffrage total en dehors de l'intervalle de confiance. Toutefois, au bureau de vote PR32822, Manigat a reçu 55,3 pourcent du suffrage (68 votes). Ce résultat s'inscrit en dehors de l'intervalle de confiance de 99 pourcent pour le bureau de vote PR32822 à ce centre de vote, et par conséquent la feuille de dépouillement correspondante a été jugée irrégulière.

Parmi les 11,181 feuilles de dépouillement, nous en avons trouvé 943, soit 8,4 pourcent, contenant un suffrage total par candidat, ou davantage, qui s'inscrivait en dehors de l'intervalle de confiance de 99 pourcent. Ces feuilles de dépouillement ont été comptabilisées comme des irrégularités. Pour chacun des trois candidats, nous supposions un pourcent des feuilles de dépouillement en dehors d'un intervalle de confiance de 99 pourcent en raison d'une variation aléatoire. Toutefois, une feuille de dépouillement a été jugée irrégulière lorsqu'au moins un suffrage total pour un des candidats s'inscrivait en dehors de l'intervalle de confiance ; il s'agissait alors d'une irrégularité comptabilisée, même lorsque deux ou les trois candidats présentaient un suffrage total irrégulier. Comme de nombreuses feuilles de dépouillement indiquaient plus d'une irrégularité du suffrage total d'un candidat, le pourcentage de feuilles de dépouillement jugées irrégulières en raison d'une variation aléatoire, serait donc supposé bien en dessous de 3 pourcent.

APPENDICE TABLEAU 1

Feuilles de dépouillement (Ouest: Carrefour: Ville: Collège Le Louverturien)

	Valides	Abîmés	Inutilisés	Annulés	Manigat	Martelly	Celestin	Autres candidats	Total
PR32822	65	0	411	2	24	21	7	13	65
PR32823	69	0	395	1	20	34	8	7	69
PR32824	66	0	402	0	20	32	1	13	66
PR32825	84	5	3	6	68	39	0	16	123
PR32826	51	0	410	7	13	32	1	5	52
PR32827	90	1	374	2	20	47	4	19	90
PR32828	48	0	415	3	16	21	2	9	48
PR32829	91	0	375	2	21	45	4	21	91
PR32830	71	0	400	0	21	32	4	14	71
PR32831	62	1	401	3	28	23	2	10	63
PR32832	90	0	376	2	28	49	2	11	90
PR32833	89	1	375	2	31	38	3	15	87
PR32834	39	2	432	0	9	18	3	9	39

Source: CEP

APPENDICE TABLEAU 2

Analyse statistique des irrégularités

	Martelly			Manigat			Celestin		
	Inférieure .005	Supérieure .995	Irregularité ?	Inférieure: .005	Supérieure: .995	Irregularité ?	Inférieure: .005	Supérieure: .995	Irregularité ?
PR32822	18	40		11	32		0	8	
PR32823	20	42		12	33		0	8	
PR32824	19	40		12	32		0	8	
PR32825	40	70	Faible	27	55	Élevé	0	12	
PR32826	13	33		8	26		0	7	
PR32827	28	53		18	42		0	10	
PR32828	12	31		7	25		0	6	
PR32829	28	53		18	42		0	10	
PR32830	20	43		13	34		0	8	
PR32831	17	39		11	31		0	8	
PR32832	28	53		18	42		0	10	
PR32833	27	51		17	41		0	9	
PR32834	9	26		5	21		0	6	

Source: CEP